

<https://lettres-lca.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article461>



Evolution de l'épreuve de Culture générale et expression en BTS

- BTS -

Date de mise en ligne : mercredi 20 septembre 2023

Copyright © Lettres & Langues et Cultures de l'Antiquité - Tous droits
réservés

Publiées au JORF du 2 août 2023, les nouvelles modalités de l'épreuve de **BTS** « Culture générale et expression » sont définies par [l'arrêté du 13 juillet 2023 relatif aux objectifs et contenus de l'enseignement Culture générale et expression, aux compétences travaillées et à la définition de l'épreuve](#). Les dispositions de cet enseignement étant applicables pour les étudiants qui entrent en formation à compter de la rentrée scolaire 2023, **le nouveau format de cette épreuve entrera en vigueur à la session 2025. L'épreuve de la session 2024 sera donc identique à celle de la session 2023.**

Cette mesure implique désormais :

- ▶ la disparition de la synthèse de document au profit de questions qui appellent des réponses développées, argumentées et étayées par des éléments précis des textes ;
- ▶ un seul thème d'étude en seconde année – renouvelé annuellement –, mais plus de thème en première année au cours de laquelle les professeurs disposeront d'une latitude accrue pour travailler le développement, la remédiation, l'approfondissement des connaissances et des compétences de lecture/compréhension, d'expression, d'écriture des élèves ;
- ▶ des progressions axées sur l'appropriation des textes et la compréhension, l'écriture, l'ouverture créative, la culture générale, la diversification des exercices, non exclusivement centrés sur la préparation à l'avance des épreuves ;
- ▶ une épreuve de contrôle final qui s'inscrit dans la continuité de celle du baccalauréat professionnel, notamment en ce qui concerne les compétences d'écriture, et du baccalauréat technologique, avec l'exercice de l'essai. Elle présente bien sûr un palier en matière d'exigence, dans la réflexion attendue, le développement des réponses et la finesse des références.

Comme l'arrêté qu'il remplace, le texte présente des situations d'évaluation pour le CCF. Nous rappelons qu'il n'y a aucun changement réglementaire sur ce point : les rares BTS évaluant la CGE en CCF continueront de le faire, tandis la grande majorité des BTS adoptera comme aujourd'hui l'épreuve ponctuelle finale.

Vous trouverez ci-dessous un sujet 0 afin de vous aider dans la préparation de cette épreuve renouvelée.



Sujet 0

Pour les IA-IPR de Lettres,
V. BOULHOL
A. DUFÊTRE